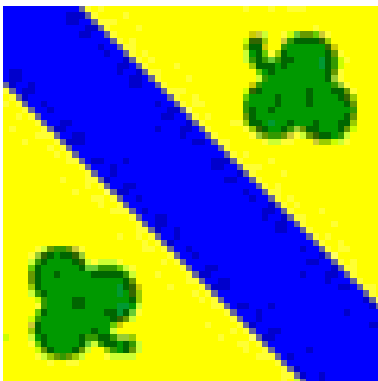


<https://www.valterbi.org/cms/spip.php?article110>



Vermes devient partie intégrante du domaine de l'Evêché.

- Communes du Val Terbi - Vermes - Vermes, son histoire et ses origines -



Date de mise en ligne : mardi 27 décembre 2005

Vermes devient partie intégrante du domaine de l'Evêché

Nous avons vu plus haut que le duc Gondoin d'Alsace avait donné, à l'abbaye de Moutier-Grandval, de grands biens, entre autre la Vallée de Vermes, où fut construit le monastère de St-Paul. Cette fondation avait toujours été confirmée au couvent de Moutier, par les empereurs d'Allemagne et les rois de Bourgogne.

Lorsque le monastère de St Paul de Vermes fut détruit, trois siècles après sa fondation, le Chapitre de Moutier, qui avait succédé à l'abbaye bénédictine, ne cessa de réclamer comme sa possession la chapelle de St Paul de Vermes. Toutefois les évêques de Bâle, avaient érigé à Vermes une paroisse et en avaient acquis de ce fait la collature. De là de longs conflits entre l'évêque de Bâle et le Chapitre de Moutier.

Le chapitre prétendait que Vermes lui appartenait parce que sa chapelle avait été desservie par les moines de Moutier, lors même qu'elle était devenue paroissiale. Le Chapitre ne cessait d'accuser l'évêque de percevoir les revenus de cette église de Vermes et de sa succursale de Rebeuvelier au grand péril de son âme : « *Villas Ruben-viller et Vertima cum capella sancti Pauli sibi de facto usurpavit et usurpat, ac fructus, redditus et proventus ex eisdem villis occupat, levat et exigit . . in anima grave periculum* » (1).

Ces longs conflits se terminèrent par l'acte d'accommodement consenti le 1er octobre 1498, entre l'évêque de Bâle, Gaspard ze Rhein et le Chapitre de Moutier. Il fut convenu que la Courtine d'Elay, qui dépendait du monastère de St Paul de Vermes, serait attribuée au Chapitre, et que celui ci abandonnerait à l'évêque la collature et la juridiction absolue sur la paroisse de Vermes et toutes ses autres prétentions sur la justice de Vermes et de Rebeuvelier qui passèrent ainsi dans le domaine exclusif de l'Evêché (1).

Dès ce moment les deux villages de Vermes et de Rebeuvelier, qui ne formaient qu'une paroisse, furent rattachés à la seigneurie de la Vallée. Voilà comment il se fait que, de nos jours encore, ces deux villages, enclavés dans le district de Moutier, ancienne Prévôté, font partie du district de Delémont.

(1) *Ibidem*, 368.